

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
16 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

2023D014

**OBJET :**

**13. ACQUISITION ET  
ÉCHANGES DE  
TERRAINS ENTRE LA  
COMMUNE DE  
MERVILLE ET  
L'ASSOCIATION  
FONCIÈRE DE  
REMEMBREMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 29-02-2024

ID : 059-215904004-20240222-2024D014-DE

L'an deux mil-vingt- quatre, le vingt-deux FÉVRIER à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre  
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric

**ABSENT :** M. LAPIERRE Julien

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal de la commune de MERVILLE a délibéré le 14 juin 2010 afin de décider l'acquisition à l'euro symbolique à l'Association Foncière de Remembrement de la parcelle section ZC n° 262 (issue de la parcelle section ZC n°54), d'une superficie de 581 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle constitue la voirie des maisons sises n°74 à 86 rue de Caudescure, d'une longueur de 130 mètres.

Cette délibération mentionne :

- d'une part que Monsieur le Maire procédera à la rédaction et à l'authentification de l'acte administratif, et que le 1<sup>er</sup> Adjoint sera autorisé à signer celui-ci. Or l'acte n'a été ni rédigé, ni signé, ni transmis au Service de Publicité Foncière.
- d'autre part, la parcelle section ZC n°262, a depuis été renumérotée par les services du Cadastre. Le nouveau numéro de parcelle est la section ZC n°278.

Il convient donc de délibérer afin de confirmer le nouveau numéro de parcelle et de confier au notaire la rédaction de l'acte.

Le conseil municipal a également délibéré le 28 novembre 2019 afin de procéder à des échanges de terrains entre l'Association Foncière de Remembrement et la commune de Merville.

.../...

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024**

**OBJET : 13. ACQUISITION ET ÉCHANGES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE MERVILLE ET L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT.**

La commune est en effet propriétaire des terrains de l'ancienne voie ferrée du Sart. Ces terrains sont en nature de chemin non macadamisé, desservant des champs. Ce chemin a vocation à intégrer le patrimoine de l'Association Foncière de Remembrement qui entretient les chemins.

L'AFR est propriétaire des parcelles constitutives de 7 voies desservant quelques maisons. Ces voies sont macadamisées. Il est plus cohérent que ces parcelles intègrent le patrimoine communal.

Cette délibération a donc acté un échange de terrains entre la commune de Merville et l'AFR afin qu'au terme de cet échange l'AFR intègre dans son patrimoine l'ancienne voie ferrée (sauf la partie urbaine), et la Commune intègre dans son patrimoine ces 7 voies de l'AFR et en assure ensuite l'entretien.

Le notaire chargé de l'élaboration de l'acte nous a signalé 2 erreurs matérielles dans la rédaction de la délibération du 28 novembre 2019 :

Concernant les parcelles propriétés AFR rétrocédées à la commune de Merville :

- ZT 7 (rue Louis Jourdain) : superficie 2 210 m<sup>2</sup> - linéaire 420 mètres : il s'agit en fait de la parcelle section ZH n°7.
- ZB 15 partie (rue du Moulin d'Arrewage) : superficie 2 750 m<sup>2</sup> environ – linéaire 340 mètres : cette parcelle est déjà propriété communale. Il s'agit en fait du chemin non macadamisé qui est propriété de la commune de Merville et qui doit être rétrocédée à l'AFR. Cette partie de parcelle décorporée est désormais dénommée section ZB n°231, d'une superficie de 7 359 m<sup>2</sup>.

Il convient donc de délibérer également afin de corriger ces erreurs matérielles. Cette délibération reprendra et confirmera l'ensemble des parcelles mentionnées lors du conseil municipal du 28 novembre 2019.

Le conseil municipal invité à l'unanimité :

- accepte l'acquisition par la commune à l'AFR de la parcelle cadastrée section ZC n° 278 d'une superficie de 581 m<sup>2</sup> (n° 74 à 86 rue de Caudescure) à l'euro symbolique ;
- accepte l'échange des terrains suivants à l'euro symbolique entre la commune de MERVILLE et l'AFR selon les modalités suivantes :

Parcelles propriétés AFR rétrocédées à la commune de Merville :

- ZT 65 (rue d'Aire) : superficie 1 740 m<sup>2</sup> - linéaire de 318 mètres
- ZH 7 (rue Louis Jourdain) : superficie 2 210 m<sup>2</sup> - linéaire 420 mètres
- ZL 92 (rue Jacques Cassez) : superficie 1 607 m<sup>2</sup> - linéaire 261 mètres

.../...

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

29-02-2024

ID : 059-215904004-20240222-2024D014-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024**

**OBJET : 13. ACQUISITION ET ÉCHANGES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE MERVILLE ET L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT.**

- ZH 73 (rue Barra) : superficie 560 m<sup>2</sup> - linéaire 134 mètres
- ZH 163 (rue Ferdinand Capelle) : superficie 1 543 m<sup>2</sup> - linéaire 265 mètres
- ZC 276 (ancien chemin d'Hazebrouck) : superficie 556 m<sup>2</sup> - linéaire 153 mètres

**Parcelles propriétés commune de Merville rétrocédées à l'AFR :**

- ZB 231 (chemin de la rue du Moulin d'Arrewage) : superficie 7 359 m<sup>2</sup>
  - ZR 65 (ancienne voie ferrée) : superficie de 5 270 m<sup>2</sup>
  - ZV 114 (ancienne voie ferrée) : superficie 11 310 m<sup>2</sup>
  - ZV 120 (ancienne voie ferrée) : superficie 6 700 m<sup>2</sup>
- autorise la prise en charge des frais de notaire par la commune et l'imputation des dépenses au budget communal ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout autre document lié à ces acquisition et échanges ;
  - classe dans le domaine public communal et met à jour le tableau de classement des voies communales les parcelles y afférentes « échange parcelles AFR » pour un linéaire de voirie de 1 551 mètres.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**

**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.